



**COMMUNE DE CLANS**  
 EXTRAIT DU REGISTRE  
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-sept et le huit décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs GRANIERI Didier, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : LAURENT Marianne, PELLEGRINO Marcel, RALLON Daniel.

Absents excusés : M. AURRAN Robert représenté par M. MARIA Roger, M. IPPOLITO Philippe représenté par Mme RAPUC Louise, Mme SAMPEDRO Nathalie représentée par Mme LAURENT Marianne.

Absents : Mesdames CHASSAGNE Andréa, SCHERHAG Marielle, M. AUBERT Éric

*Convocation du : 29 novembre 2017*

*Nb de membres : 13  
 Présents : 10  
 Votants : 10  
 Pour : 10  
 Contre :  
 Abstention :*

**Délibération n° 2017\_43D : Indemnité (complément) allouée à Josette COMBE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2017-39D qui allouait à Mme COMBE Josette une indemnité de 1 800 € net au titre de ses défraiements pour la tenue bénévole de la bibliothèque communale de CLANS depuis des années.

Aussi le Conseil Municipal souligne son implication et son dévouement à cette cause et pour lui témoigner de sa satisfaction propose de lui accorder un complément d'indemnité d'un montant de 200.00 € net pour l'année 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

- ACCORDE une indemnité à Madame Josette COMBE pour un montant annuel NET de 200.00 € qui lui sera versé au mois de janvier 2018,
- CHARGE Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires.

**Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.**  
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

*Acte rendu exécutoire  
 Après dépôt en préfecture le  
 Et publication ou notification du*



Le Maire

Roger MARIA